

REMISE A NIVEAU SSIAP 2

Chef d'équipe de Service de Sécurité Incendie et d'Assistance à Personnes

Agrément / Autorisation d'exercice

- ✓ Agrément SSIAP n° **27-2020-02** délivré par la Préfecture de l'Eure valable jusqu'au 21/08/2025.

Références réglementaires

Les personnels des services de sécurité incendie en exercice conformément au présent arrêté doivent se soumettre, en matière de sécurité incendie, à un recyclage triennal organisé par un centre de formation agréé conformément aux dispositions du présent arrêté.

Les personnels des services de sécurité incendie sont soumis, tous les deux ans, à l'obligation de recyclage en matière de secourisme.

Ces recyclages doivent avoir lieu au plus tard le jour de la date anniversaire de la délivrance du diplôme SSIAP ou de la qualification de secourisme.

Les personnes titulaires du diplôme SSIAP ayant dépassé la date limite de recyclage ou ne pouvant justifier d'au moins 1607 heures d'activité d'agent de sécurité, de chef d'équipe ou de chef de service durant les 36 derniers mois, doivent se soumettre à une remise à niveau pour accéder à l'emploi.

Extrait de l'article 7 de l'arrêté du 02 mai 2005 modifié.

Objectif pédagogique de la formation

S'assurer du maintien des connaissances théoriques et pratiques nécessaires pour occuper le poste de chef d'équipe de service de sécurité incendie et d'assistance à personnes dans un ERP ou un IGH.

Public

- ✓ Titulaire du diplôme SSIAP 2, en activité mais n'ayant pas effectué le recyclage dans les délais.
- ✓ Titulaire du diplôme SSIAP 2, en activité mais ne pouvant justifier d'au moins 1607 heures dans les 36 derniers mois.
- ✓ Titulaire de la qualification ERP 2 ou IGH 2.

Durée

21 heures de formation soit 3 jours.

Effectif

L'effectif de chaque session est de minimum 4 participants et de maximum 15 participants.

Prérequis

- ✓ Aptitude médicale (certificat de moins de 3 mois)
- ✓ AFPS ou PSC 1 de moins de deux ans / Sauveteur Secouriste du Travail (SST) ou PSE 1 en cours de validité
- ✓ Habilitation électrique H0-B0 (prérequis à l'emploi)

Programme de la formation (conforme à l'arrêté du 2 mai 2005 modifié)

- ✓ Séquence 1 : Fondamentaux de sécurité incendie (3 heures)
- ✓ Séquence 2 : Mise en situation d'intervention (4 heures)
- ✓ Séquence 3 : Prévention (4 heures)
Cette séquence est clôturée par un examen blanc.
- ✓ Séquence 4 : Moyens de secours (2 heures)
- ✓ Séquence 5 : Gestion du PC Sécurité (3 heures)
- ✓ Séquence 6 : Organisation d'une séquence de formation (2 heures)
- ✓ Séquence 7 : L'équipe de sécurité incendie (3 heures)

Moyens pédagogiques (conformes au cahier des charges l'arrêté du 2 mai 2005 modifié)

- ✓ Salle de formation équipée : ordinateur, vidéoprojecteur, tableau blanc, système informatisé pour les QCM ...
- ✓ PC Sécurité dédié : moyens téléphoniques et radio, SSI de cat A ...
- ✓ Bac à feu écologique et extincteurs ...

Evaluation en cours de formation

- ✓ Evaluations théoriques (test de connaissances, QCM ...)
- ✓ Evaluations pratiques (mises en situation pédagogiques et situation de crise)

Validation

- ✓ Assister à l'ensemble des séquences programmées à l'occasion de la remise à niveau
- ✓ Attestation de fin de formation remise par le centre de formation
- ✓ Diplôme SSIAP 2, reconnu par le ministère de l'intérieur, délivré par le Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours ou son représentant pour les personnes titulaires des diplômes ERP 2 ou IGH 2.

Responsable pédagogique

Pascal AUMONT

Le calendrier des sessions est accessible sur le site internet du centre de formation.

Délais d'accès selon le nombre de places restantes



SP2 Formation est datadocké.
Id DD 0077054



SP2 Formation est certifié Qualicert pour ses formations.